

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	• 36	49	40
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
	ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

A la Rédaction de la Liberté, Monsieur le Rédacteur,

Serait-il vrai que dans le tolérant canton de Fribourg on fasse des affronts sanglants à nos coreligionnaires, au point d'indigner si fort nos journaux? Quant à moi, je ne le pense pas. Jamais il n'est venu à la pensée d'un curé ou d'un syndic de flétrir aux yeux de leur population soit le culte, soit la dépouille d'un protestant disséminé, de même qu'on ne raille jamais le pasteur par certains cris bien connus, dans la rue. C'est une supposition toute gratuite qui trahit le goût d'appeler intolérance, inquisition, les us et coutumes séculaires religieuses des catholiques que l'on ne veut pas de parti pris to érer même chez eux. C'est aussi une trop bonne occasion de tomber à bras raccourcis sur le gouvernement de Fribourg et le N° 10 pour qu'on la laisse échapper.

Je félicite Monsieur le pasteur de Payerne d'avoir saupondré d'un grain de bon sens cette indignation patriotique par trop affectée; un peu de fierté et de tact seraient préférables à une jalouse susceptibilité. Que voulez-vous? Les catholiques ont leurs rites et croyances sans pour cela nous mépriser, et les protestants ont leurs prétentions en fait d'inhumation. Mais sont-elles légitimes ces dernières au point de vue de la doctrine? Moi protestant, je le dis carrément, je les trouve étranges et absurdes. Comme confédéré et citoyen vaudois, je prétends sur le sol fribourgeois à une place égale au soleil pendant ma vie et après ma mort, mais on me la donne et je n'ai jamais été jeté à la voirie. On dépose mon corps accompagné de mon pasteur dans un cimetière ou portion de cimetière.

Que veux-je davantage? Que m'importe à moi, disséminé, le Campo Santo des catholiques? Il ne me dit rien, et n'a à mes yeux aucune efficacité. Je trahis mes principes en m'imposant dans cette terre sainte. Je dirais volontiers à mes coreligionnaires

disséminés, qu'il est singulier que, vivant dans un pays encapuchonné, ils tiennent mordicus à l'article de la mort à s'encapuchonner à la ligne, entre deux ultramontains, voire même entre deux ci-devant jésuites? Pourquoi, ne mettant jamais les pieds un dimanche à la messe, veulent-ils, morts, rester en compagnie des papistes? Comment enfin, après s'être séparés sans retour, sur l'ordre de Calvin, de leurs frères romains, battent ils le rappel de l'union à l'heure inopportune? Ah! que dirait bien Calvin de cette défaillance et de ce mélange impur!

Avec Monsieur le ministre de Payerne, j'enseignerais la Bible à tous mes disséminés, je leur dirais: la terre tout entière appartient au Seigneur... Eh oui! tous les coins et recoins de tous les cimetières sont un vrai champ d'honneur, appartiennent au Seigneur et sont terre bénite. La motte du supplicié, du non-baptisé, du juif, du suicidé appartient au Seigneur!

Où que j'aïlle sous terre je suis à mon Sauveur, entre deux larrons comme lui, ou côte à côte avec des capuchons. Je le demande donc, pourquoi les protestants disséminés méprisent ils si fort toutes les terres du Seigneur, à l'exception du Campo Santo des catholiques? Comprendra qui pourra ce faux principe d'honneur, cette abdication de la doctrine, cet enfantillage mondain, cette machine de guerre toute politique. Ah! si Calvin se doutait de la chose!

Mais enfin, on leur donnera la paix dans leur conseil troublé. La diplomatie fédérale vient au secours de leur salut compromis. La loi convertira leurs os en cendre ultramontaine, et mèlera leurs restes à ceux des catholiques apostoliques romains.

Aussi pourquoi se disséminer. Rassemblez vous bien vite, protestants dispersés!
 Charles PERRET.

CORRESPONDANCES

Berne, 15 février.

On écrit de Berne au Journal de Genève au sujet du tunnel du Saint-Gothard:

« Si les travaux de la galerie de direction du grand tunnel du Saint-Gothard suivent une marche normale, en revanche on a constaté, à environ 3,000 mètres de l'ouverture nord, un gonflement de la roche et cela sur une étendue de 48 mètres, lequel a nécessité jusqu'à présent des dépenses assez considérables et causé en même temps une certaine inquiétude, attendu que plusieurs maçonneries très solides ont cédé sous cette pression. Il paraît que ce phénomène se produit quelquefois par le contact de l'air sur certaines couches de roches, et qu'on peut éviter ce danger, en voutant immédiatement, ce qui avait du reste été réclamé par M Favre.

« Jusqu'à présent la dernière voûte exécutée, d'une manière plus solide que les précédentes, a heureusement résisté. Elle a 3 mètres d'épaisseur et est encore reliée par des anneaux métalliques. On espère donc que ce danger est conjuré et l'éviter par un soutènement encore plus fort, si cela devient nécessaire.

« La Société doit naturellement une indemnité à l'entreprise pour l'exécution de ces travaux extraordinaires, mais, tout en le reconnaissant, elle ne veut pas admettre le prix demandé, ce qui donnera lieu à une expertise. »

Voilà ce que dit, dans son numéro 35 du 11 février le Journal de Genève, ordinairement très bien renseigné sur tout ce qui a trait à l'entreprise du Saint-Gothard. Vous voyez que les indications du Journal de Genève ne diffèrent pas, sur les points essentiels, de celles que j'ai eu l'honneur de vous donner. Une certaine inquiétude me semble donc être justifiée, mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est, d'après le Journal de Genève, la divergence d'opinions entre la Société et l'entreprise générale, divergence qui donnera lieu à une expertise. Celle-ci sera donc la troisième, supposé qu'elle soit nécessaire. Quoi qu'il en soit, il est désira-

ble que rien ne soit caché, ni de la part du contrôle de la Confédération, ni de la part de la Société.

Vous avez reproduit, dans le numéro 202 de la Liberté du 29 août 1879, la note très rassurante de la Nouvelle Gazette de Zurich, qui dit entr'autres choses: « Au reste, le contrôle de la part de la Confédération ne laisse rien à désirer; M. Dapples et ses adjoints ont dernièrement visité dans tous leurs détails les travaux commencés de la ligne de Monte-Cenero. » — L'organe favori de la direction du Saint-Gothard admet donc qu'un contrôle fédéral doit exister, qu'il existe et qu'il mérite toute confiance quant au Monte-Cenero. Ce qui convient à ce dernier, est sans doute désirable pour le Saint-Gothard, et sous ce rapport il serait intéressant de savoir si le contrôle de la part de la Confédération ne laisse non plus rien à désirer et quant à la direction et à l'exécution des travaux, et quant à l'administration et à la comptabilité.

Il semble pourtant que, sous le dernier rapport, tout n'est pas en règle. On me dit, par exemple, que dans les à-compte mensuels, payés à l'entreprise générale, figure sous litt. D. (provisions de voissors... Gewölbstein-Vorräthe) un poste de 76,500 francs, savoir 5,100 mètres cubes (à 15 fr.) de voissors « pour être mis en réserve suivant les indications de l'entreprise ». — Ce poste se base sur une disposition de la direction centrale des travaux de construction prise il y a déjà plusieurs années, il se répète chaque mois et la chose est d'autant plus digne d'attention qu'on prétend dans les cercles les mieux renseignés, n'avoir pas même l'idée du lieu où ces provisions doivent se trouver entassées.

Le contrôle de la Confédération (celle-ci a, on le sait, nommé des ingénieurs-contrôleurs spéciaux pour surveiller et constater les travaux exécutés sur les deux côtés du grand tunnel) admettra sans doute, qu'une quantité de matériel de 5,100 mètres cubes par mois ne peut pas se perdre si facilement; il ferait honneur à la clairvoyance du contrôle tant vanté s'il pouvait donner des renseignements satisfaisants sur ce sujet.

70 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 25 septembre

MGR MERMILLOD A SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS.

A une époque où les principes disparaissent et où le succès devient le droit, le pape a canonisé les martyrs Japonais, afin de montrer aux rois et aux peuples qu'il y a quelque chose de meilleur et de plus grand que le bien-être matériel et que les jouissances de la vie, la science de ceux qui savent vivre et mourir en chrétien. C'est de l'opportunité. Cette canonisation, d'ailleurs, indique

à l'Europe la solution de ses troubles. Au lieu de se diviser dans la haine et la rivalité, les puissances devraient s'unir dans la foi et porter aux lieux où succombèrent ces héros du Christ le patrimoine de la civilisation et du progrès véritables. C'est de l'opportunité.

A une époque enfin où Notre-Seigneur est outragé et insulté, où des pygmées hardis nient sa divinité, le pape oppose l'exemple d'amour de Marguerite-Marie. C'est toujours de l'opportunité.

Ce qu'on ne saurait rendre c'est la parole vibrante de l'orateur, cette grâce et cette amabilité du pontife qui gagne tous les cœurs. Un romain me disait en sortant: il a prêché divinement.

Le cardinal de Bonnechose présent à la cérémonie a donné la bénédiction du Saint-Sacrement et entonné le Te Deum.

Le 20 octobre

TRAVAUX DU RÈGNE DE PIE IX. — SAINT-LAURENT-HORS-LES-MURS. — L'HERCULE-MASTAL.

Le pontificat de Pie IX restera certainement comme l'arc des plus féconds quoique des plus agités. Il n'est pas de monument en ruine qu'il n'ait relevé, pas d'église qu'il n'ait enrichie ou restaurée, et celles qui n'ont point encore été l'objet de sa munificence royale sont comprises dans ses projets pour l'avenir. Le Forum, le Palatin ont été fouillés, les Catacombes explorées, le Colisée lui-même restauré. Rome chrétienne se ra-

jeunit sous son souffle généreux et la Rome antique sort du linceul qui l'enveloppait depuis des siècles. Protecteur des arts, il soutient et encourage tous les artistes, en leur commandant d s travaux et les entourant de sa protection aussi éclairée que royale. Son œil vigilant est ouvert sur tout et son cœur songe à tous les besoins de son peuple. Il a ouvert des asiles pour les orphelins et les pauvres, agrandi ceux qui existaient. En présence du mal que la propagande révolutionnaire fait partout par ses instituteurs et ses journaux, il a établi de nouvelles écoles, perfectionné les anciennes en les mettant au niveau de la science moderne et en les enrichissant des instruments dus au progrès des sciences et de l'industrie. Il n'existe aucune branche de l'administration religieuse, civile et morale où il n'ait apporté quelque heureuse et utile amélioration. Aussi on ne peut faire un pas dans Rome sans lire son nom: Ici c'est une fontaine qu'il a élevée pour les besoins du peuple, là c'est une place qu'il a agrandie; plus loin ce sont des ruines qu'il a mises au jour, ailleurs c'est une promenade, qu'il a créée. Enfin son règne sera certainement l'un des plus féconds, des plus glorieux et des plus utilement remplis, que l'Eglise aura enregistrés dans ses Annales. Jusqu'ici on peut dire qu'aucune grandeur ne lui a manqué, de même, qu'aucune douleur ne lui a été égarinée. Et ce pontificat n'est pas fini! Qui pourrait dire ce que Dieu réserve au pontife de l'Immaculée Conception. Selon les probabilités humaines bien des souffrances l'attendent; mais qui pourrait aussi prévoir les

consolations et les triomphes que lui ménageront le dévouement et l'amour de ses enfants.

Ces réflexions m'amènent à consigner une observation que j'ai déjà faite plusieurs fois, en parcourant Rome: Un des papes qui a le plus contribué à embellir Rome et dont le nom se rencontre le plus souvent, c'est Pie VII. Part-il un règne plus agité? Et cependant il a protégé les arts, achevé la promenade du Pincio, créé la majestueuse place du peuple, orné celle du Quirinal, créé un musée, le Forum de Trajan déblayé, et tant d'autres œuvres dont le souvenir m'échappe en ce moment. En vérité, la douleur et l'épreuve sont fécondes et la lutte enfante des prodiges que la paix n'aurait même pas conçus.

Aujourd'hui donc Pie IX est allé visiter la Basilique de Saint-Laurent-Hors-les-Murs qu'il vient de faire restaurer entièrement.

Les travaux dans cette partie de Rome où les souvenirs religieux sont si vénérables et si nombreux sont considérables. Sainte Cyriaque, cette illustre matrone, qui accueillait dans sa maison du Mont Coelius les chrétiens persécutés et donnait avec largesse ces trésors aux pauvres de Jésus-Christ, possédait une terre dans cet endroit. Elle y fit construire un de ces souterrains qui servait, tout à la fois, d'asile aux chrétiens désignés à la haine des païens et de sépulture à ceux qui avaient eu l'honneur et la joie de répandre leur sang pour conserver leur foi. Le premier martyr qu'elle y déposa, fut un soldat nommé Romain; le second fut l'illustre diacre Laurent martyrisé sous Valérien, en l'an 261: avec lui furent déposés en pauc,

On me dira peut-être qu'un poste de 76,500 fr. n'est qu'une bagatelle en comparaison des sommes énormes employées dans l'entreprise ; mais je me permets d'observer que pour un contrôle consciencieux, clairvoyant et capable, il ne doit y avoir aucun détail sans importance, sinon la confiance qu'on a en lui ne tarderait pas à disparaître.

Au moment où je vous écris, le *Berner Stadtblatt* me parvient et j'y trouve, sous la rubrique *Bourse*, les exclamations suivantes : « Les avertissements contre la hausse des effets du Saint-Gothard sont inutiles ; nous (c'est-à-dire M. le courtier Hermann Weiss à Bâle et Berne) restons fidèles à notre opinion, que les obligations de la 2^{me} hypothèque valent autant que celles de la 1^{re} ; une différence fondée serait fatale pour toutes les valeurs suisses. Les actions de l'entreprise du Saint-Gothard s'approchent d'une hausse compréhensible et peut-être extrême. » C'est au moins parler sincèrement, car les hommes intelligents et compétents, qui ne sont pas agitateurs de métier, ont depuis longtemps déclaré et prouvé qu'une hausse est toujours extrême, si elle est obtenue artificiellement, aussi longtemps que les chemins de fer ne sont pas encore en exploitation et aussi longtemps qu'on n'en connaît pas le résultat financier.

La hausse que l'on veut motiver par le percement de la galerie de direction du grand tunnel, me semble aussi justifiée que si le propriétaire d'une maison en construction s'imaginait que son capital (c'est-à-dire les frais de construction) porteront des intérêts aussitôt après que la cheminée aura été placée sur la maison. Aussi bien que le propriétaire d'une maison n'en connaît la rentabilité qu'au moment où la maison est habitée, de même on devrait attendre le premier compte rendu sur l'exploitation d'un chemin de fer, pour connaître et fixer le rendement des titres. — Toutes les opérations antérieures ne sont que les fruits de la spéculation et de l'agiotage.

CONFÉDÉRATION

La Société des anciens élèves de l'École polytechnique fédérale a adressé il y a environ deux ans au Conseil fédéral une pétition qui discutait un certain nombre de questions relatives à une réorganisation partielle de cet établissement, notamment en ce qui concerne la transformation des cours préparatoires, la création d'un collège de techniciens de profession qui assisterait le conseil d'école et le corps enseignant, l'emploi plus fréquent de la langue française dans les cours et l'introduction des cours libres. Cette pétition a été renvoyée pour examen au conseil de l'École, qui a fait à ce sujet un rapport très développé, combattant certaines parties de la pétition, complétant d'autres points et proposant aussi quelques innovations.

Le Département fédéral de l'Intérieur doit à son tour examiner les questions soulevées, pour pouvoir soumettre un préavis définitif au Conseil fédéral. Il a pensé qu'il

était bon aussi de consulter avant tout les promoteurs de la réorganisation du Polytechnicum, et il a en conséquence invité la Société des anciens étudiants, ainsi que la Société des ingénieurs et architectes, à nommer des délégués. Ces délégués se sont réunis à Berne en conférence, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Schenk.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne — Le *Démocrate* apprend que les usines d'Undervelier rallumeront bientôt leurs feux. Les fers sont en hausse et tout porte à croire que l'industrie métallurgique reprendra, dans le pays, un nouvel essor.

— Le niveau des eaux de l'Aar était tellement bas ces jours-ci à la sortie du lac de Th. une que les bateaux à vapeur devaient s'arrêter à Scherzigen.

— Le 31 janvier et le 2 février, M. Joseph Rottet, cultivateur à Mettemberg, reçut des lettres anonymes l'invitant à déposer dans un endroit désigné une somme de 800 fr. On l'y menaçait ainsi que sa famille d'actes de vengeance terribles, dans le cas où il se refuserait à livrer cet argent ou même simplement s'il avertissait l'autorité de ce fait.

Le fils Rottet soupçonna que l'auteur de ces lettres pouvait être un ancien domestique de ses parents, alors menuisiers en Alsace, lequel avait été condamné en 1865 à huit ans de travaux forcés par la Cour d'assises de Colmar pour leur avoir volé deux chevaux. Il en avisa l'autorité. Ces soupçons se confirmèrent par le fait qu'un individu répondant au signalement du misérable rôdait dans les environs de Mettemberg.

Le 4 février, une dernière lettre au timbre du bureau postal de Belfort parvenait à Joseph Rottet. On lui enjoignait de quitter le même jour, à midi, le village de Mettemberg, de suivre la route qui conduit à Soyhières ; lorsqu'il trouverait un bâton planté à droite de la route dans un tas de neige, il devait s'arrêter là, voir si personne ne le remarquait, déposer les 800 fr. au pied du bâton, puis s'en retourner immédiatement. On le menaçait de mort, à la moindre indiscretion.

Ces nouveaux faits ayant été portés à la connaissance du préfet, dans l'après-midi du jour où les 800 fr. devaient être déposés, le *Démocrate* nous apprend que les mesures prises par l'autorité amenèrent l'arrestation de l'escroc déjà le même soir. Il fut pris à Soyhières, où, pour cacher le but de sa présence dans la contrée, il se faisait passer pour entrepreneur-chef de la plus grande partie des terrassements du chemin de fer en construction, Mirecourt-Langres (France).

Le malfaiteur qui s'appelle tantôt Paul Deschasseaux, tantôt Paul Bertrand, tantôt Alexandre Guillemin, est un homme de 40 ans environ, d'une forte stature et d'une physionomie respirant l'audace et l'énergie. Il écrit passablement, manie sa langue avec

une facilité peu commune et il n'y a sorte d'expédients qu'il ne sache inventer.

— A Bienne, l'opposition entre les *welches* et les allemands semble aller en croissant. D'une part l'affaire de la Banque populaire reste ouverte et le *Démocrate* annonce que le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la validité de l'assemblée des actionnaires, tenue le 13 janvier ; si sa validité est reconnue, les décisions de l'assemblée du 1^{er} février seraient annulées.

D'autre part, le même journal donne les nouvelles suivantes, en date du 10 février :

« L'attitude qu'a prise l'autorité, de concert avec quelques meneurs, à la suite d'une assemblée d'actionnaires de la Banque populaire, a eu le triste résultat de mécontenter bon nombre de citoyens qui ne songent à rien moins qu'à une émigration pour une cité voisine, la ville de Soleure.

« Hier au soir, plus de 200 citoyens se pressaient dans la grande salle du *Café français* pour prendre connaissance de quelques communications relativement à la question des loyers et des objets nécessaires à la vie, ainsi que des impôts à payer dans la ville de Soleure ; ces renseignements ont été satisfaisants, et, séance tenante, une commission de 20 membres, élue par 180 suffrages, a été désignée pour entamer des négociations avec les Soleurois ou d'autres cités qui seraient disposées à faire quelques sacrifices pour implanter chez elles l'industrie horlogère. »

Suit la liste des membres de la commission, dont la plupart portent des noms français appartenant exclusivement à l'industrie horlogère.

— Lundi soir, Arsène Froidevaux, horloger au Noirmont, jeune homme de 25 ans, contre lequel l'huissier Cathelin avait exercé des poursuites, eut avec ce dernier une altercation violente. Il assailla M. Cathelin et lui porta plusieurs coups de couteau dont un sur l'œil et un autre au côté.

Arsène Froidevaux a pris la fuite, mais a pu être arrêté peu après. Il est incarcéré dans les prisons de Saignelégier.

Le blessé est un homme déjà âgé ; son état n'inspire aucune inquiétude.

— La question scolaire a donné lieu ces temps à une vive polémique dans la presse bernoise. Ce sont essentiellement des considérations religieuses qui sont en jeu ; en d'autres termes, il y a lutte entre l'élément orthodoxe et l'élément rationaliste ou libéral. La discussion a pris un caractère aigu depuis la non réélection au poste de professeur de langue et de littérature allemande à l'école secondaire des jeunes filles de M. Widmann, qui se rattache à l'opinion libérale, et de la nomination de M. Rettig aux fonctions de directeur de cette école. Deux membres de la commission scolaire, MM. Schärer, médecin de la Waldau, et M. le professeur Langhaus, ont cru devoir protester par une démission bruyante, et le gouvernement les a remplacés par MM. Schenk, conseiller fédéral, et Rugg, directeur du séminaire de Munchenbuchsee.

Lucerne — La Cour suprême a tranché la semaine dernière une contestation qui durait depuis 80 ans.

Le droit de nomination au bénéfice ecclésiastique de la chapellenie de St Pierre à Lucerne appartenait depuis le commencement du XV^e siècle par suite de dons importants faits à cette chapelle par la famille de Lütsihofen, et à l'extinction de celle-ci, il avait passé conformément à l'acte de fondation, aux « avoyer et Conseil » de Lucerne. Or, à partir des premières années de notre siècle, cette collectivité de « l'avoyer et du Conseil » s'était divisée entre le « conseil d'Etat » et le « Conseil d'administration de la ville de Lucerne. »

Plus tard cette dernière administration se scinda à son tour en trois êtres moraux : distincts la « commune des habitants », la « commune de bourgeoisie » et la « commune confessionnelle ». Bientôt on vit surgir le conflit motivé par la question de savoir qui était qualifié pour succéder légalement au droit de nomination attribué jadis « aux avoyer et Conseil ».

En 1855 le Grand Conseil trancha la question au profit du conseil d'Etat, mais la commune d'habitants et la commune de bourgeoisie protestèrent et firent interdire par la « commission de justice » au conseil d'Etat d'exercer ce droit à leur préjudice. Depuis lors, cette affaire était restée en suspens.

Le conseil d'Etat céda plus tard son droit d'élection à la commune confessionnelle, mais cela ne mit pas fin aux difficultés.

La commune de bourgeoisie, représentée par M. le Dr Zemp, persista dans ses prétentions, s'appuyant sur ce que, en matière

communale, elle était le véritable successeur aux droits de l'avoyer et Conseil, la commune d'habitants étant une personne morale de date plus récente ; elle qualifiait le droit de collature comme un droit purement personnel, et en déduisait que le Grand Conseil n'avait pas été compétent pour prononcer, que sa décision ne pouvait lier l'autorité judiciaire, et que le conseil d'Etat n'avait pu lui-même céder aucun droit en cette affaire à la commune confessionnelle.

Celle-ci, représentée par le Dr Weibel, faisait valoir que le droit de collature avait essentiellement dans le canton de Lucerne le caractère d'un droit public rentrant dans les attributions de la souveraineté de l'Etat et que, par conséquent, le Grand Conseil avait bien et dûment prononcé. Eventuellement, elle faisait valoir que la commune d'habitants avait été l'héritière naturelle et principale de « l'Avoyer et Conseil » lorsqu'ils avaient cessé d'exister, et que la commune confessionnelle, une fois constituée, avait elle-même succédé aux droits de la commune d'habitants en ce qui concernait les affaires touchant l'Eglise ; elle faisait observer qu'en fait elle possédait encore le droit de propriété sur la chapelle et sur ses biens, qu'elle les administrait elle-même, et avait à pourvoir aux compléments nécessaires à parfaire le traitement du chapelain, ce qui devait être une circonstance décisive relativement au droit de nomination.

Le tribunal suprême a jugé dans ce sens : d'après son jugement, pour autant que des titres contraires ne pourraient être invoqués, le fait de la propriété et de l'administration des biens de la chapelle entraîne le droit de collature. Il a donc reconnu à la commune confessionnelle la qualité de légitime successeur de la commune d'habitants dans l'exercice de ce droit.

Argovie — La fête cantonale du tir aura lieu à Lenzbourg, du 13 au 20 juin. La cantine contiendra 800 personnes. Il y aura 37 cibles, savoir 4 bonnes cibles, 4 cibles pour le tir de sections et 29 tournantes.

Vaud — La *Feuille d'avis de Vevey* dément l'existence d'un cas de catalepsie qui se serait produit ces derniers jours à l'hôpital du Samaritain.

Neuchâtel — Mercredi, quelques riverains du lac des Taillières (Brevine), voulant se procurer de l'eau, dont la rareté se fait de plus en plus sentir, imaginèrent de faire des trous dans la glace qui recouvre le lac et qui mesure environ 2 pieds d'épaisseur.

Grande fut leur surprise quand ils virent sortir de ces trous d'innombrables tanches qui, souffrant depuis longtemps du manque d'air, se répandaient aussitôt sur la glace. Ils purent ainsi en recueillir, à la main, 250 livres, qui se sont vendues sur le marché de Chaux de Fonds.

— Les recherches faites pour retrouver le corps du jeune Pernod (fils de M. Ed. Pernod, de Couvet), qui a disparu sous la glace à Monruz, dimanche passé, n'ont pas été jusqu'à présent couronnées de succès. On a fait venir de Zurich un plongeur muni de son appareil, qui a déjà opéré plusieurs descentes sans parvenir à découvrir le corps du malheureux jeune homme.

P. S. — Le corps du fils de M. Ed. Pernod a été retrouvé vendredi.

— Le Conseil municipal de Peseux offre une récompense de cent francs à la personne qui retrouvera le corps de Jean Berner, disparu sous la glace, en face du village d'Auvernier, le 7 février courant.

Genève — Après avoir pris le préavis du conseil d'Etat genevois, le Conseil fédéral, se basant sur l'art. 4 du règlement sur la matière, a décidé de fixer la zone phylloxérée dans le canton à un espace compris dans un rayon de 1,500 mètres comptés à partir de la limite des derniers points d'attaque reconnus. Ainsi calculée, la zone embrasserait les communes de Pregny (Chambésy), le Grand-Saconnex et le Petit-Saconnex.

On dit, à ce propos, que le Conseil fédéral a demandé au gouvernement français que des mesures soient prises en commun pour empêcher l'invasion du phylloxera dans le pays de Gex et la zone savoissienne.

CANTON DE FRIBOURG

Hier dimanche, quelques catholiques de bonne volonté ont tenu à célébrer à Fribourg, par le tir des mortiers, la fête du sacre de Mgr Cosandey.

Ceci est indépendant des réjouissances qui s'organisent à Fribourg et dans diver-

le sous-diacre Claude, le lecteur Crescent, le portier Romain, le prêtre Sévère et beaucoup d'autres. Le géolier de Laurent, Hippolyte, que le saint diacre avait converti dans sa prison qu'on vénère encore aujourd'hui sous la petite église de saint Laurent *in fonte, via Urbana*, et qu'il avait baptisé avec l'eau d'une source miraculeuse qui coule encore, vint bientôt rejoindre son prisonnier et dans les profondeurs de cette Catacombe et dans les splendeurs du ciel. Beaucoup d'autres martyrs furent inhumés ici, et sainte Cyriaque, après avoir elle-même supporté le martyre, y fut ensevelie.

Au commencement du III^e siècle, Constantin fit élever une basilique en l'honneur du saint diacre, la gloire de Rome. Plus tard, le pape Pélage y fit transporter le corps du premier martyr, le diacre saint Etienne, apporté de Constantinople. On conçoit que l'amour et la foi des peuples aient entouré cette basilique de vénération et l'aient enrichie de leurs dons. Mais le temps et l'humidité, malgré les restaurations successives, avaient détérioré l'antique basilique. Pie IX vint de lui donner un nouvel éclat et rien ne saurait être égalé à la richesse et au bon goût de cette restauration. Il fit d'abord isoler la basilique en faisant trancher une colline qui, du côté du levant, l'ensevelissait presque entièrement. Ce travail gigantesque et difficile peut marcher de front avec les plus grandes œuvres des anciens romains. Une large place précède maintenant la vieille basilique et au milieu, sur une belle colonne de granit rouge oriental, s'élève la statue de bronze de saint Laurent. Le frontispice de la

basilique est orné de fresques sur fond d'or, genre mosaïque, qui représentent, en divers groupes, le Sauveur ; saint Laurent, saint Justin et sainte Cyriaque ; saint Etienne, saint Hippolyte et sainte Cyriaque, dont les restes reposent dans la Basilique ; l'empereur Constantin qui éleva la première basilique, les papes qui l'agrandirent et, enfin Pie IX soutenant des deux mains, selon le style des anciennes mosaïques, le monument dont on lui doit l'entière et somptueuse restauration.

Le portique est orné de vieilles peintures ; de vieilles inscriptions sont incrustées dans les murs, et d'anciens tombeaux, avec de curieux bas-reliefs, sont placés aux deux extrémités latérales.

L'intérieur se divise en trois nefs : au-dessus de la frise qui surmonte les vingt-deux colonnes de granit de la grande nef, de magistrales fresques redisent la vie du saint diacre. Les chapiteaux de ces colonnes sont admirablement sculptés. Sur deux d'entre eux on voit gravés un lézard et une grenouille, appelés en grec Sauros et Batrakos, noms portés, dit-on, par les deux artistes qui étaient esclaves. Les Romains ne considéraient pas les esclaves comme des hommes et il leur était défendu de signer leurs œuvres. Aussi les deux sculpteurs qui étaient de Sparte imaginèrent de prendre pour signature l'image de deux animaux leurs homonymes.

ses parties du canton pour fêter la rentrée du nouvel évêque de Lausanne dans son diocèse.

La réunion de la section du Pius-Verein de Fribourg, convoquée sur le dimanche 15 février, jour du sacre de Mgr Cosandey, a été extraordinairement fréquentée. M. Pie Philpona, président de la section, M. le vicar Kleiser, et M. le coadjuteur Wicht ont pris successivement la parole pour entretenir l'assemblée d'une cérémonie si chère à tous les fidèles du diocèse de Lausanne.

M. Kleiser a développé ce texte de l'Écriture : *Noli timere, pusillus grex*. Les catholiques sont partout en minorité, partout persécutés, partout en butte aux attaques de la révolution; mais ils triompheront, parce qu'ils ont pour eux la vérité et les promesses divines.

M. l'abbé Wicht nous a indiqué nos devoirs envers Mgr Cosandey, considéré sous le triple titre de père, de docteur et de juge. Il a ému l'assemblée par le récit de divers traits qui révèlent dans le nouvel évêque un cœur de père toujours prêt à tous les services et à toutes les générosités; il nous a montré en quelle haute estime l'on tenait à Rome la science théologique et la pureté de doctrines de celui qui, deux fois docteur à l'âge de 25 ans, a été pendant 20 ans supérieur du séminaire de Fribourg.

Sur la proposition de M. Pythou, licencié en droit, il a été décidé qu'une commission, désignée par l'assemblée sur les propositions du bureau, organiserait la participation de la section du Pius-Verein de Fribourg, aux fêtes que l'Etat, le clergé et la population préparent pour le retour de Mgr Cosandey.

Dimanche matin est décédé pieusement dans le Seigneur, M. l'abbé Pierre Rossier, de Lovens, prêtre missionnaire du diocèse de Lausanne.

Ses funérailles auront lieu, mardi 17 février, à 9 heures du matin, à Onnens, sa paroisse natale.

Le Conseil fédéral a accordé une indemnité de 1,000 fr. au postillon Meyer qui a eu les pieds et les mains gelés sur la route de Cuorefin à Avenches, et qui a subi l'amputation des quatre membres.

Un M. Stauffer, conducteur postal sur les lignes de la Broye, réclame contre une correspondance qui a paru dans notre numéro du 12 courant.

Les faits signalés par notre correspondant ne se sont pas passés sur les trains de la Broye, mais sur le train n° 253, sur la ligne Lausanne-Fribourg.

M. Stauffer est donc hors de cause.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

lettres de Paris

(correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 13 février.

Je vous écrivais, hier, que le ministère Freycinet, après le nouveau rejet de l'amnistie plénière, ne verrait pas sa situation consolidée. Vous pouvez juger si ma prévision était exacte, en lisant l'extrait suivant de l'article du *Journal des Débats* sur la séance d'hier :

« La majorité est considérable; malheureusement la minorité l'est aussi. Jamais encore 13 voix ne s'étaient réunies en faveur de l'amnistie. Au mois de décembre dernier, la question avait été engagée sous forme d'interpellation par MM. Lockroy et Clémenceau. Quelques jours auparavant, dans sa déclaration du 4 décembre, M. Waddington avait non-seulement combattu l'opportunité, mais repoussé le principe de l'amnistie; le jour de l'interpellation, le gouvernement était représenté avec une vigueur singulière par M. le garde des sceaux Le Royer. Au dépouillement du scrutin, l'ordre du jour pur et simple proposé par les auteurs de l'interpellation n'obtenait que 109 voix et était rejeté par 267, et l'ordre du jour motivé, adopté par le gouvernement, réunissait 255 voix et n'en avait contre lui que 57. Ainsi la minorité, qui était d'abord de 109 voix, se réduisait presque aussitôt à 57; elle est aujourd'hui de 115; où est le progrès ?

Ces chiffres ont leur valeur; nous mettons pourtant bien au-dessus la signification morale et politique des déclarations du gouvernement. Comment ne pas avouer que M. de Freycinet n'a pas conservé la situation excellente que ses prédécesseurs lui

avaient léguée? M. Waddington avait condamné le principe de l'amnistie; M. de Freycinet, au contraire, a admis ce principe, il a discuté seulement l'opportunité de son application. M. Waddington avait dit: Jamais! M. de Freycinet a dit: Un jour... peut-être!... On sent la nuance.

Avec M. Waddington, nous connaissons exactement la volonté du ministère; avec M. de Freycinet, nous la connaissons moins. La parole de M. Waddington n'avait pas les qualités brillantes de celle de M. de Freycinet; elle paraissait un peu molle, hésitante même, à côté du langage aux allures si nettes que nous venons d'entendre. Et pourtant, nous savions, après l'avoir entendu, que M. Waddington ne ferait point l'amnistie, et nous ne savons pas si M. de Freycinet la fera ou ne la fera pas. Est-il pour? Est-il contre? Il a fait entrer la question dans la sphère nébuleuse de l'opportunisme. Il s'est condamné à entendre tous les jours les radicaux déclarer que l'opportunité s'est enfin produite, tandis que les conservateurs soutiendront qu'il n'en est rien. Fausse situation dont l'équilibre se renversera vite et qui obligera M. de Freycinet à prendre, plus tôt qu'il ne le croit peut-être, un parti plus absolu. Donc nous sommes ramenés à attendre.

Voilà pourquoi nous craignons que, pour produire aujourd'hui un rapprochement passager, le gouvernement n'ait préparé dans l'avenir des divisions presque inévitables. Quel parti prendra-t-il dans ces divisions? Est-il venu pour se préparer à l'amnistie? Est-il décidé à l'éluder sans cesse? Il serait téméraire de le lui demander, car évidemment il ne veut pas nous le dire. Mais la manière dont il a posé la question en a changé les éléments, et le vote même a montré les conséquences de cette métamorphose.

La journée parlementaire a donc eu plus d'intérêt et d'importance que nous ne l'avions prévu. Elle nous a donné un orateur politique qui a marqué sa place et qui laissera des souvenirs à la tribune française. Mais si nous ne songeons qu'à l'amnistie, avouons-le, nous conservateurs, de nous réjouir? Ce qui semblait résolu est remis en question, et il est impossible de dire comment la question sera finalement résolue.

Bien entendu, les feuilles radicales sont tout autrement violentes et menaçantes.

Quelqu'un qui approche de près M. Gambetta disait, hier soir, que l'incident Jauréguiberry avait laissé dans le cabinet les germes d'une dislocation qu'on ne parviendrait peut-être pas à ajourner jusqu'à la clôture de la session ordinaire, et qui pourrait bien emporter trois ou quatre ministres.

Il paraît que de nouveaux efforts ont lieu, en ce moment, pour faire nommer M. Spuler sous secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. M. de Freycinet serait assez disposé à céder, mais M. Grévy a déclaré qu'il ne signerait jamais un pareil décret. C'est un nouveau sujet de refroidissement entre l'Élysée et le Palais Bourbon.

A la bonne heure: les officieux n'entendent pas nous laisser le moindre doute sur la signification de l'entrée de M. Barrère dans la diplomatie. Les amis de M. de Freycinet déclarent que celui-ci, en nommant l'ancien condamné de la Commune, a agi en pleine connaissance de cause; c'est pourquoi le gouvernement « soutiendra M. Barrère à l'intérieur comme à l'extérieur ». Plus cassant que Louis XIV, ces républicains!

Il est à peu près certain que M. le duc de Broglie prendra de nouveau la parole dans la discussion de la loi sur le conseil supérieur.

On croit que les successeurs de MM. de Lavergne et Crémieux seront nommés le même jour au Sénat et que l'élection sera fixée au 26 février.

On est convaincu, dans beaucoup de groupes financiers, que le gouvernement s'occupe de provoquer, sous main, une campagne générale de hausse à la Bourse, afin de préparer sa nouvelle émission de 300 millions amortissable, que tout annonce devoir être formidable.

D'après certains novellistes, la Russie viendrait de contracter un emprunt de six cents millions avec la maison de Rothschild; ce bruit mérite confirmation.

Le *Journal des Débats* et le *Siècle* entament une polémique assez vive contre le rachat des chemins de fer, question qui nous promet des révélations assez niquantes.

Mais les dispositions du marché restent excellentes, ce dont profitent nos fonds d'Etat.

France. — La République française publie un long article sur la politique étrangère. Elle le termine en déclarant qu'elle croit au maintien de la paix pour plusieurs années, malgré les apparences contraires.

Angleterre. — A la Chambre des communes M. W. Harcourt interpelle le gouvernement au sujet d'une déclaration récente de M. Halmiton à Edimbourg relativement à la convention anglo-turque. Il demande si le gouvernement regarde la triple convention comme ayant cessé d'exister et dans ce cas il désire savoir quand la France et l'Autriche consentiront à son abrogation et à la substitution à cet arrangement de la convention anglo-turque. Il demande aussi au gouvernement de constater jusqu'à quel degré les traités de 1863 et de 1871 sont applicables à la Turquie telle qu'elle a été reconstruite au congrès de Berlin.

M. Holker déclare qu'au point de vue légal la triple convention existe quoique abandonnée dans la pratique. Quant au traité de Paris de 1856, les puissances ont maintenu tout ce qui n'a pas été abrogé au congrès de Berlin.

La discussion s'est terminée sans vote.

A la Chambre des lords, lord Beaconsfield a confirmé le fait que la Perse n'est pas encore libérée de son engagement de ne pas prendre Hérat, mais les négociations continuent.

Sir A. Layard, ambassadeur à Constantinople, a fait une chute de cheval. Il s'est relevé avec des contusions et n'est pas aillté.

A la Chambre des communes, M. Weelhouse combat le libre-échange et propose la nomination d'un comité chargé d'examiner les relations commerciales de l'Angleterre avec les nations voisines. Plusieurs orateurs affirment que le commerce anglais a subi des pertes considérables à la suite du traité de commerce conclu avec la France.

Sir St. Northcote combat la motion Weelhouse, dont l'adoption indiquerait l'abandon des principes libres échangistes.

M. Bourke, sous secrétaire parlementaire des affaires étrangères, déclare que le gouvernement n'a aucun doute au sujet de la valeur des principes du libre-échange. La principale cause de la facilité avec laquelle la France a payé son indemnité de guerre est sa grande prospérité pendant la période de 1860 à 1870, prospérité qui a eu pour cause les traités de commerce.

La motion Weelhouse est rejetée par 75 voix contre 6.

Le *Daily News* dit que le bruit court d'une alliance entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche.

Le *Standard* annonce que l'expédition russe pour Merw partira au milieu d'avril.

Le *Times* dit que toutes les puissances ont adhéré à la proposition anglaise et ont désigné la Commission technique chargée de délimiter les frontières grecques. Chaque puissance aurait voix égale. Les décisions de la Commission seront probablement rendues sans appel.

Russie. — On écrit de Saint-Petersbourg, 31 janvier :

« Vous n'avez pas oublié la lamentable histoire de Chelm et comment, à l'aide de la fraude et de la violence, on a incorporé dans l'Eglise schismatique officielle des populations qui voulaient rester catholiques. Vous savez que des prêtres grecs-unis, pour la plupart venus de Galicie, ont prêté leur concours à cette iniquité en apostasiaant d'abord eux-mêmes et en essayant ensuite d'entraîner le peuple dans leur apostasie. Depuis on a fait venir de Russie un certain nombre de prêtres schismatique qui n'avaient jamais été grecs-unis.

Ces deux clergés sont en présence dans le diocèse de Chelm, et, bien loin de se fondre, ils sont en lutte ouverte les uns contre les autres. Les journaux russes soulèvent un coin du voile et nous font connaître quelques-unes des scènes scandaleuses auxquelles cette lutte donne lieu. Ainsi, dans une petite ville située près de la frontière autrichienne, il y avait deux curés, un protopope venu de Russie et un ancien uniate. La femme de celui-ci, à l'instigation du protopope, a attenté aux jours de son mari. Les malheureux apostats peuvent voir maintenant ce qu'ils ont gagné à vendre leur foi en vue d'avantages matériels. »

Amérique. — Le télégraphe nous a annoncé que des troubles ont éclaté dans les rues de Rio de Janeiro, le 1^{er} février.

D'après des renseignements particuliers, reçus de la capitale du Brésil, ces désordres auraient pour cause l'imposition d'un centime établie par le gouvernement sur le prix de parcours dans les tramways.

Le gouvernement avait trouvé dans cette

mesure un moyen de diminuer le déficit du trésor et le projet de loi présenté dans ce sens au Parlement, avait été voté sans opposition.

L'application de la loi ne tarda pas à être exploitée par les adversaires du gouvernement: les libéraux avancés, unis aux conservateurs, parvinrent à soulever le peuple, si bien que le 1^{er} février des barricades furent élevées dans certaines rues de Rio et les rails des tramways enlevés.

Les troupes envoyées pour rétablir l'ordre furent reçues à coups de pierres et à coups de revolvers, et les émeutiers, au nombre de 5,000, composés en grande partie de gens du bas peuple et d'étrangers, ne se retirèrent qu'après une première décharge faite par la troupe.

Une délegation du peuple se présenta dans la journée au ministère de la guerre, pour se plaindre de la conduite des soldats; mais le ministre lui fit comprendre que les troupes, ayant fait les sommations réglementaires et les émeutiers ayant répondu par des coups de pierres et des coups de revolvers, elles avaient été obligées de faire usage de leurs armes.

La délegation se retira, après avoir reçu la promesse du ministre que le gouvernement continuerait à user de toute la modération possible.

Une correspondance de Saint-Petersbourg adressée à la *Gazette d'Augsbourg* nous apprend que le jeune homme qui s'est brûlé la cervelle ces jours derniers, lorsque la police pénétra dans la plus importante des imprimeries clandestines du parti révolutionnaire, où était le principal chef des nihilistes.

Il s'appelait Deutsch et n'avait pas trente ans; mais il était d'une activité et d'une énergie qui, appliquées à une meilleure cause, auraient fait de lui un homme des plus éminents. C'est lui, croit-on savoir d'une façon à peu près certaine, qui a dirigé le dernier attentat contre le Czar.

La mort et l'arrestation de ses principaux lieutenants donnent l'espoir que le gouvernement russe pourra sous peu comprimer l'agitation nihiliste.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

ROME, 15 février.

La consécration de Monseigneur Cosandey a eu lieu ce matin; la cérémonie a été splendide et l'assistance nombreuse.

Des félicitations ont été adressées à l'évêque consacré, au nom des prêtres suisses. Sa Grandeur a fait une réponse admirable.

PARIS, 15 février.

La Paix dément que M. Teisserenc de Bort songe à donner sa démission.

La commission d'état-major a adopté les dispositions suivantes :

Dès la promulgation de la loi, les officiers d'état-major seront pourvus de brevets et répartis dans différentes armes.

Proportionnellement au nombre, les officiers du même grade dans chaque arme concourront avec eux, pour l'avancement au choix et à l'ancienneté, sans qu'on puisse leur attribuer plus d'une nomination sur deux.

On assure, en outre, que des emplois civils seraient accordés aux officiers d'état-major supprimés ayant ou sur le point d'avoir droit à la retraite et ne désirant pas entrer dans le service des troupes.

LE CAIRE, 14 février.

On assure qu'un arrangement a été conclu avec le grand syndicat de Paris, moyennant l'abandon, à son profit, des titres qui lui avaient été donnés en garantie.

VARIÉTÉS

Une vieille béate

La République française se dispose à exécuter en masse, avec beaucoup d'autres congrégations nuisibles, les Bèates de la Haute-Loire. C'est entendu, c'est attendu. Nous sera-t-il alors permis d'ébaucher et de conserver, tout au moins, le portrait d'une de ces braves et pieuses filles. En voici une qui meurt précisément à point, — assez tragiquement et à l'âge de quatre-vingts ans.

Elle avait donc quatre-vingts ans et se Catherine Crozet. Depuis soixante-dix ans, elle exerçait la vocation d'institutrice, de garde malades, de bonne conseilère, d'ange gardien et de commensale du bon Dieu.

« Aux petits des oiseaux, Dieu donne la pâture ; » Dieu la lui donna — quoique avec ménagements — d'abord dans quelques ha-meaux de la montagne et enfin dans le petit village de Saint Marcel, le lieu de sa naissance. Pendant quatre-vingts ans, elle n'a jamais ambitionné que deux choses; son village en ce monde et le Paradis en l'autre. C'est pourquoi, revenue dans la maisonnette de son père, et déjà très satisfaite, elle attendit patiemment l'heure de compléter son rêve.

Cette maisonnette n'est pas beaucoup plus haute ni plus large qu'une arche de Noë d'enfant riche. Un rez de chaussée tout simplement composé d'une seule pièce avec une porte basse au coin et un fenestrou à côté, l'une et l'autre s'ouvrant sur une laide et humide cour de campagne, avec l'assemblée dans un angle. On montre à l'assemblée par un raide escalier de pierres frustes, noires et mous-sues.

La Béate avait été, sans doute, une jolie fille au temps où elle pouvait se mirer dans les flaques d'eau de la cour — ce qui ne lui arriva jamais. Aujourd'hui, c'était une grande vieille un peu courbée, à la figure pâle et maigre, au nez long, à la bouche bienveil-lante, aux yeux bleus allumés par une pail-lette et sortis d'un cercle rouge. — Ah ! les interminables veillées et la fumée habituelle de son foyer !

Elle était si maternelle et minutieuse qu'elle se trouvait à la tête d'une trentaine d'enfants, fille et garçons de deux ans à six ans, pas davantage, tous les bambins du mo-deste village et même ceux d'une certaine banlieue jusqu'aux portes de la ville; car sa réputation s'étendait jusque-là. Elle avait l'adoration naturelle des marmots et, à l'é-glise, ses regards faisaient des infidélités à Dieu le père et à la Sainte-Vierge pour se tourner plus complaisamment vers les anges en bas âge des tableaux religieux.

Adorer les enfants, c'est ne point s'épar-gner dans les soins, les gâteries, les caresses. Aussi les enfants lui rendaient ils la menue monnaie de cette adoration par la crainte toujours éveillée d'un reproche ou d'une gronderie. Si, à la maison, un gamin se mon-trait récalcitrant ou tapageur : — Je le di-rai à la Sœur ! Ce « je le dirai à la Sœur » était infailible.

Quand la mère d'un petit dernier s'en al-lait aux champs menacés d'orage ou en com-mission inattendue, vite, elle apportait le le petit dans son berceau. La Béate s'arran-geait comme elle pouvait, au moyen d'un biberon. Si le nouveau-né, mis ainsi précipi-tamment en dépôt, avait la bouche accout-tumée à la cuiller, elle lui mitonnait une bouillie quelconque.

C'était la Providence toujours chez elle, toujours présente, avec deux mains, une iné-puisable bonne volonté et un dévouement à plein cœur.

Quant à son troupeau d'élèves, mal mou-chés et peignés à la diable, il avait son quar-tier d'hiver et son quartier d'été.

L'hiver, la Béate les rassemblait dans sa maisonnette. Avec deux chauffeuses on lut-tait énergiquement contre les intempéries les plus rigoureuses.

L'été, on escaladait l'escalier de la cour et l'on s'installait dans la chambre de l'as-ssemblée : quatre murs à la vieille chaux, avec une vierge entre deux pots de mou-tarde fleuris de roses artificielles, sur un fond de papier bleu mouclé d'étoiles d'or. Il n'y a pas, sur la terre, depuis l'étable de Bethléem, une soupente aussi nue, aussi dé-labrée, aussi misérable. Deux livres sur une planchette, un abécédaire et un catechisme, voilà la bibliothèque. (A suivre.)

M. SOUSSENS, Rédacteur.

SAINT PAUL

SA VIE
SES MISSIONS, SA DOCTRINE

par Marcellin ARNAULD, avocat

avec l'Approbation de son E. le Cardinal PIE, évêque de Poitiers

Brochure grand in-8° de 500 pages. Prix: 5 75 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg, à Paris, rue de Lille, 51.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA

SUISSE FRANÇAISE

Edité par l'imprimerie catholique suisse

enrichi de nombreuses illustrations, contenant des faits émou-vants de l'histoire contemporaine, des anecdotes édifiantes, une revue des principaux événements de l'année, l'indication exacte des foires et marchés, etc., etc.

PRIX : 25 CENTIMES

En vente à l'Imprimerie catholique

ALMANACHS ET AGENDA

DE POCHE

pour l'année 1880

contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc. Impression de luxe et sur papier fin.

Prix de l'Agenda en peau, avec languette : 2 fr. 80, de l'Agenda cartonné 1 50, de l'Agenda sans couverture 1 fr. ; de l'Agenda ordinaire en toile cirée 60 cent., cartonné 50 cent.

FROMAGES M. Henri D'ès, Agent de commerce, 50 Mont-brillant, Genève, demande à acheter au comptant de bons fromages gras, mi-gras et maigres. Ecrire franco. Il en prendrait une bonne quantité par année. (43)

Patronage des domestiques

Un grand nombre de jennes gens et de jeunes personnes demandent à se placer. S'adresser à M. l'abbé Moullet, préfet au Collège Saint-Michel, à Fribourg.

A vendre

Pour cause de partages, une jolie propriété située à proximité de Fribourg, au point de jonction de la route de Berné et de celle de Bulle par la Roche, au bout du grand Pont Suspendu, avec deux bâti-ments dont l'un avec un droit d'auberge perpétuel, une jolie propriété entre deux, comprenant un pré avec verger de la conte-nance d'environ quatre poses et une fon-taine intarissable. Il existe pareillement sur la propriété une grange avec l'écurie et re-mise et les bâtiments ont plusieurs excel-lentes caves.

S'adresser pour renseignements au sous-signé :

L. Bourqui, Notaire.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Capital Social : 5,000,000

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

Inspecteur : M. H. Reynier

Agents :

Fribourg MM. F. Vogel, Banquier.
Bulle Jules Glasson
Estavayer A. Marmier, avocat
Morat F. Borle, agent d'affaires
H 605 X (19)

Actualités

À la librairie catholique

Vrais entretiens spirituels de saint Fran-çois de Sales. Prix : 1 fr.

Les jésuites instituteurs de la jeunesse chrétienne au XVII^e et au XVIII^e siècle par F. Ch. Daniel de la Compagnie de Jésus. Prix : 2 fr. 50

La Société au XIII^e siècle, par Lecoy de la Marche. Prix : 3 fr.

La Rustaude, par Mlle Zénaïde Fleuriot. Prix : 3 fr.

Les Couteaux d'or, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

Fontaine aux perles d'or, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

L'Encyclopédie de S. S. Léon XIII et la Restauration de la philosophie chrétienne, par A. von Weddingen. Prix : 1 fr. 50.

Discours prononcé à l'inauguration du monument érigé en l'honneur du général de La Moricière dans la cathédrale de Nantes, le 29 octobre 1879, par Monseigneur l'évê-que d'Angers. Prix : 0 50 cent.

L'Article 7 devant la raison et le bon sens ou les contradictions de M. Jules Ferry, par le Rd P. Félix, de la Compagnie de Jésus. Prix : 3 fr.

BOURSE DE BALE, 14 FÉVRIER.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.				VALEUR nominale		VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
	Intérêt.	Remboursables.	OFFERT	DEMANDÉ						
Fédérales, 1867.	4 1/2	1876-1892	100 5/8	100 3/8	5000	2500	7 12	6300	6050	—
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	101	100 1/2	500	200	—	640	638 3/4	—
Berne, 1891-64-65-74-75. . .	4 1/2	1877-1886	101	100 1/2	500	entières	4	537 1/2	530	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1871-1890	—	97 1/2	1000	id.	6 70	1300	1200	—
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1855-1880	—	100	2000	id.	5	—	2050	—
id. id. garanti.	5	1872-1880	95	93 1/2	500	id.	4	450	442 1/2	442 1/2
		1881-1890			500	id.	4	—	490	—
					500	id.	—	—	30	—
					500	1.	—	—	570	—
					500	250	5	—	498 3/4	—
					500	250	—	—	547 1/2	350
					500	250	—	—	885	—
					500	250	—	—	—	—
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER										
Central	5	1864-1888	108	100 1/2	500	entières	—	355	353 3/4	335 3/4
id.	5	1888	—	101 3/4	500	id.	—	133 3/4	150	128 1/4
id.	4 1/2	1881	—	100 1/8	500	entières	6	285	282 1/2	282 1/2
id.	4 1/2	1884	100	99 1/2	500	id.	8	650	610	—
id.	4 1/2	1892	—	99 1/2	500	id.	0	125	100	—
Nord-Est.	4 1/2	1886-1892	99 1/4	99	500	id.	—	95	91 1/4	95
Central et Nord-Est.	5	1884-1892	93 3/4	93 1/2	500	id.	—	—	—	—
Gotthard	5	1883	—	—	500	id.	—	—	—	—
Arth-Righi	5	1887-1959	470	460	500	id.	—	—	—	—
Berne-Lucerne	5	1881-1885	101 1/8	101 1/2	500	id.	—	—	—	—
Lièges du Jura	5	1881-1890	102	101	500	id.	—	—	—	—
Emprunt millions	5	1881-1890	102	101	500	125	—	383 3/4	378 3/4	—

BOURSE DE PARIS

13 février	AU COMPTANT	14 février
98 06	Consolidés	98 06
82 25	3 0/0 Français	82 25
117 50	5 0/0 id.	116 50
—	Or, à New-York.	—
122 25	Argent à Londres	122 50
A TERME		
82 25	3 0/0 Français	82 27
116 42	5 0/0 id.	116 50
81 40	5 0/0 Italien	81 55
92 50	3 0/0 Anglais	—
10 45	5 0/0 Turc	—
73 87	5 0/0 Russe 1877	73 92
930	4 0/0 Autrichien	935
932 50	Banque de Paris.	932 50
690	Credit Lyonnais.	695 75
1115	Mobilier français	1113 1/2
742 50	Credit foncier	750
588 75	Mobilier Espagnol	592 50
1920	Autrichiens	1920
767 50	Gaz Parisien.	777 50
	Suez	—